

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, AMOUREUX, ABRIOUX, AMIOT, POUJADE, BEAUJEAN et DELANOUE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs MEAN, LONCHAMPT et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs PAVEAU, DOUCET, TARQUIS, HUME, BOUILLON et ROCHUT

La Communauté de Communes des Portes de Sologne : Madame AZAMBOURG

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Madame GASSELIN (C.C.S.R.), Monsieur NIEUVIARTS (C.C.P.S.) et Monsieur HENRY (C.C.P.S.)

Etaient absents : Monsieur BOUYER (C.C.S.E.), Monsieur MARDESSON (C.C.S.E.), Madame DE PELICHY (C.C.P.S.) et Monsieur DAVID Olivier (C.C.P.S.)
Monsieur CHAUVET, receveur syndical

Assistaient à la réunion : Madame Nathalie PITAULT, directrice des services
Madame Stéphanie ROUSSEAU, responsable du traitement

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 mai 2017

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il est soumis à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Autorisation de signer le marché « tri et conditionnement des emballages ménagers pré-triés »

Le marché « tri et conditionnement des emballages ménagers pré-triés » arrivant à terme fin juillet, une nouvelle consultation a été lancée en avril.

Le marché a été établi pour 2 ans renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction.

Suite à l'ouverture des plis le 13 juin dernier, les vérifications administratives et techniques ont été réalisées par les services.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis ce jour en préambule à la réunion du comité syndical.

Le SICTOM d'Issoudun a été retenu pour un montant de 160 € par tonne d'emballages et de 45 € par tonne de refus de tri.

Monsieur ABRIOUX souhaite savoir si ce coût comprend les coûts de transport.

Il est précisé que ce coût ne correspond qu'au coût du tri. Les coûts liés au transport ont fait l'objet d'un comparatif entre les 2 candidats.

Malgré un trajet plus court pour le candidat non retenu, il s'avère que le coût global (transport + tri) ne modifie pas le choix du candidat.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser monsieur le Président à signer ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

III – Demande de Sologne Agri-Méthanisation

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que la SCIC Sologne Agri-Méthanisation sollicite à nouveau le SMICTOM quant à un engagement pour l'apport de tontes.

Compte-tenu des propos tenus le 23 mai en présence de monsieur LEPRETRE, un courrier sera adressé afin de confirmer la position du SMICTOM.

Les termes mentionnés dans le compte-rendu seront repris dans le courrier.

Monsieur DOUCET attire l'attention sur l'impact des apports des tontes et feuilles par rapport aux branches.

En effet, dans l'éventualité où certains déchets verts seraient dirigés vers le méthaniseur, les branches pourraient ne pas trouver d'exutoire, faute de candidats lors du prochain marché.

En conclusion, le SMICTOM n'est pas en mesure de s'engager par rapport à ces apports.

IV – Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe

Il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ces modifications correspondent au départ à la retraite de l'adjoint aux déchèteries et au quai de transfert et au recrutement d'un gardien de déchèteries.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VI – Actions de sensibilisation du tri en milieu scolaire

Par le biais du milieu scolaire, une action de sensibilisation au développement du compostage peut être mise en place.

Pour ce faire, il est proposé de mettre à disposition à titre gracieux un bio-composteur par école.

Cette action pourrait être relayée par l'ambassadeur du tri à l'occasion des animations scolaires.

Madame AZAMBOURG souhaite savoir si cette action s'appliquera à toutes les écoles.

La démarche concernera toutes les écoles du SMICTOM.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VI – Rapport annuel 2016

Le rapport ayant été transmis à chaque membre titulaire du SMICTOM, il convient d'en prendre acte.

Toutefois, **madame AZAMBOURG** fait état d'une erreur dans le libellé du tableau en page 15. Celle-ci sera rectifiée.

Monsieur AMIOT remarque que le rapport indique que 3 colonnes sont mises en place sur la commune de Pierrefitte alors qu'à sa connaissance, il n'y en a que 2.

Il lui est précisé qu'une colonne est implantée au lieu « Les Aubettes » en complément des 2 du centre bourg.

Madame AZAMBOURG remarque que les tonnages pour le papier fluctuent.

Cette variation de tonnage s'explique en partie par la saisonnalité et la fréquence des enlèvements au quai de transfert.

Monsieur BOUILLON s'inquiète de la hausse du taux de refus.

Il s'avère qu'il s'agit d'un phénomène national.

Malgré tout, la tendance au niveau du SMICTOM est à la baisse pour 2017.

Ces résultats sont essentiellement dus au travail de l'ambassadeur du tri.

Monsieur le Président rappelle également que la mise en place des bacs a favorisé une hausse du taux de refus.

Monsieur BEAUJEAN remarque que l'ambassadeur du tri n'apparaît pas dans les effectifs du tableau page 4.

Agent contractuelle, elle figure toutefois dans l'organigramme page 48.

VII – Décisions modificatives

Les crédits de certains comptes sont insuffisants.

Il est proposé de modifier les crédits de 3 comptes sans modification du chapitre. Cela concerne les comptes 61551 (matériel roulant), 60631 (fournitures d'entretien) et 60632 (fournitures de petit équipement).

Ces ajustements de comptes sont acceptés à l'unanimité.

VIII – Questions diverses

➤ Déchèterie de Lamotte-Beuvron :

Monsieur le Président donne lecture du courrier reçu le 20 juin 2017 concernant la demande du SMICTOM relative aux disponibilités foncières sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

Il est fait état de la possibilité de disposer d'un terrain.

Monsieur le Président rappelle que l'analyse du marché « sites et sols pollués » est en cours et que le candidat pour cette mission sera prochainement choisi.

➤ Centre de tri :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la réunion à Orléans Métropole a eu lieu le 8 juin.

Monsieur le Président était accompagné de monsieur ROCHUT.

Plusieurs sujets ont été évoqués dont l'augmentation des capacités du centre de tri pour l'ouverture des consignes de tri.

Monsieur le Président rappelle également que le SMICTOM de Sologne s'inscrit dans le projet de construction du centre de tri interdépartemental prévu à Parçay-Meslay.

A ce titre, le syndicat Touraine Propre en charge du projet a transmis une convention pour le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de la SPL.

Calculée sur la population (984 667 habitants), le SMICTOM serait amené à participer à hauteur de 3,9 % du montant.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

➤ Monsieur LONCHAMPT tient à souligner la qualité du contenu de l'édito.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.